



CONDITIONS SPECIFIQUES DE LOCATION DEUX ROUES

Les présentes conditions générales de location sont spécifiques aux véhicules à deux roues mis à disposition par Europcar (ci-après « CSL »). Elles ont vocation à ajouter voire déroger, en cas de dispositions contradictoires, aux conditions générales de location en ligne sur notre site internet europcar.fr (ci-après « CGL »).

Pour une meilleure compréhension, les présentes CSL reprendront la numérotation des CGL (ne visant que les articles modifiés ou précisés), ainsi que les termes définis par les CGL (mots avec une majuscule). Néanmoins, par exception, le terme « Véhicule » désigne exclusivement les véhicules à deux roues.

6/ QUELS SONT LES SERVICES DE MOBILITE INCLUS SI JE LOUE SEULEMENT UN VEHICULE ?

Par dérogation aux CGL sur ce point, le coût de location de base n'inclut pas le droit de restituer le Véhicule dans une autre agence Europcar de la même ville que le départ.

Il n'est d'ailleurs pas possible de rendre le Véhicule dans une autre agence que celle où il a été retiré, ce y compris dans le cadre d'un service optionnel.

Il n'est pas non plus possible de rendre le Véhicule en dehors des horaires d'ouverture de l'agence Europcar de retrait.

Dans chacune de ces hypothèses, une pénalité de 960 euros TTC Vous sera facturée.

7/ QUELS AUTRES PRODUITS/SERVICES DE MOBILITE NE SONT PAS INCLUS DANS MA LOCATION ?

Par dérogation aux CGL, parmi les services additionnels proposés par Europcar, uniquement les options suivantes peuvent être souscrites :

- « conducteur additionnel »,
- « jeune conducteur jusqu'à 26 ans révolus »,
- « jours de location supplémentaires »
- « équipements » (exemples : casque, gants).

14/ QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT, DE PANNE MECANIQUE OU DE VOL DU VEHICULE ?

Aux fins de précision des CGL, l'assistance incluse dans le contrat de location ne couvre que les Véhicules sur le territoire métropolitain. Tout frais en dehors du territoire métropolitain Vous sera donc facturé en intégralité.

16/ QUE SE PASSE-T-IL SI JE SOUHAITE ANNULER OU MODIFIER MA RESERVATION ?

a) Modification

Vous pouvez modifier Votre réservation, gratuitement, **par courriel à l'adresse transmise lors de la confirmation de la location du Véhicule**, sous réserve de respecter un délai d'au moins 48 heures avant le début du jour de la location

b) Annulation



CONDITIONS SPECIFIQUES DE LOCATION DEUX ROUES

Pour bénéficier d'un remboursement, Vous devez transmettre votre demande d'annulation **par courriel à l'adresse transmise lors de la confirmation de la location du Véhicule** au moins 48 heures avant le début de la location.

18/ QUELLE EST LA POLITIQUE EN MATIERE DE CARBURANT ?

Par dérogation aux CGL, si le Véhicule n'est pas restitué avec le plein de carburant, une indemnité de réalimentation d'un montant de 180 euros TTC Vous sera facturée, en sus du prix du carburant EUROPCAR.

19/ DOIS-JE VERSER UN DÉPÔT DE GARANTIE À LA PRISE DU VÉHICULE ?

Par dérogation aux CGL, le montant du dépôt de garantie sera fonction du Véhicule, tel qu'accessible sur le site www.envie2rouler.com.

23/ QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE LITIGE LIÉ À MA LOCATION ?

g/ Documents contractuels

Les Présentes CSL lient Europcar et Vous prioritairement aux CGL.

25/ QUI EST PROPRIETAIRE DES VÉHICULES D'EUROPCAR FRANCE ?

La société DELETANG INVESTISSEMENTS est propriétaire des Véhicules mis à disposition d'Europcar en application d'un contrat cadre de location.